

Compte-rendu du Conseil de Communauté

Du Jeudi 9 mars 2023 à 14h30 à BANON

Mme Michèle MOUTTE est désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint avec 32 délégués présents et 5 procurations, soit 37 voix.

* * * * *

Le prestataire de la Poste en charge de réaliser un audit sur la voirie de la CCHPPB présente aux élus sa mission.

Il s'agira de faire un relevé de la voirie intercommunale pour ensuite faire un état des dégradations et préconiser des travaux. Il fournira la largeur et longueur des voiries.

Le prestataire précise qu'il peut intervenir sur tout type de voirie mais qu'en l'occurrence pour la CCHPPB il ne s'agira que de la voirie classée.

Cet audit permettra d'établir un programme pluriannuel de travaux.

Il nous remettra deux supports :

- Un rapport global qui répertorie l'état des routes
- Une cartographie par commune des routes.

Le Président informe les élus que cela permettra d'épargner les surfacturations.

1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera transmis aux élus.

2 – LOGEMENT A MONTJUSTIN – Location à l'association

L'assemblée autorise à l'unanimité (37 voix) la signature du contrat de location pour le logement avec l'association « A dos d'éléphant »

3 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL

Cette convention a pour objectif de définir les domaines d'intervention en matière économique. Désormais, c'est la Région qui a compétence dans ce domaine pour définir les aides qui peuvent être accordées. Aussi, une convention doit définir entre la région et les EPCI les conditions de leurs interventions respectives.

M. Mathias GUIBERT intègre la séance ce qui porte le quorum à **38 voix**.

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature de la convention avec la Région.

4 – COMITE LOCAL DES PARTENAIRES

Le Conseil Régional dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a décidé de créer le comité des partenaires locaux qui aura vocation à devenir le lieu de dialogues et d'échange.

L'Assemblée désigne à l'unanimité (38 voix) les personnes suivantes pour le comité local des partenaires :

- | <u>Titulaires</u> | <u>Suppléants</u> |
|--------------------------|------------------------|
| - M. Richard LE RIGUIER | - Mme Michèle MOUTTE |
| - M. Pierre BRUN | - Mme Muriel GARAU |
| - Mme Michèle PIEDNOIR | - M. Nicolas LAPAILLE |
| - M. Pierre POURCIN | - M. Bernard CAVALLO |
| - M. Thibault DALLAPORTA | - M. Claude PELLISSIER |

5 – REALISATION D'UN HÔTEL A BANON

Le Maire de BANON précise qu'il est nécessaire pour la Commune d'avoir un hôtel et que cela va compléter l'offre des gîtes et chambres d'hôtes.

Le Président informe les élus que cela sera sous la forme d'un crédit bail. La collectivité est propriétaire jusqu'à l'amortissement et au terme du contrat fait par un notaire, le propriétaire des murs récupère le bien.

L'assemblée décide à la majorité avec 23 voix pour, 7 contre et 8 abstentions de donner suite à ce projet.

6 – DAUPHIN – SALLE POLYVALENTE - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

La Commune de DAUPHIN souhaite confier à la CCHPPB le soin de procéder aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Dauphin et décide l'ouverture de crédits pour un montant de 50 000 €.

7 – TRAITEMENT DES DECHETS – Signature du marché

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature du marché avec l'Ets Alpes Assainissement.

8 – CONSTRUCTION D'UN HANGAR A BANON – Signature des marchés lot 3 et 4

Le Président rappelle que deux lots n'avaient pas été attribués.

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature des marchés avec les entreprises DEPEYTE pour le lot 3 et VERNUCCI pour le lot 4.

9 – VOIRIE – Signature du marché

L'assemblée autorise à la majorité avec 34 voix pour, 1 contre et 3 abstentions la signature du marché avec l'Ets COLAS.

10 – ATELIER BREMOND - Marché de maîtrise d'Oeuvre

Le classement des offres s'est fait dans l'anonymat et c'est le cabinet Régis ROUDIL qui a été retenu.

L'assemblée décide à l'unanimité (38 voix) de retenir le cabinet Régis ROUDIL et de signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

11 – SENTIERS DE RANDONNEES – Demande de financements

M. DALLAPORTA quitte la séance et donne pouvoir à M. Bernard GRANET, le quorum reste inchangé.

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le président à solliciter les financements auprès du conseil départemental.

12 – FONDS VERTS – Demande de financements

✓ Construction de hangar à BANON

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le Président à solliciter des financements au titre du Fonds vert.

✓ Acquisition de compacteurs à cartons

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le Président à présenter cette demande de financements au titre du fonds vert.

13 – MAISON DE SANTE A BANON

La municipalité souhaite mettre en oeuvre ce projet afin de répondre à la pénurie de médecins.

L'objectif serait d'acheter l'ancienne étude notariale. France Domaine doit venir estimer le bien prochainement. Il s'agira de mettre en place un dispositif multisites.

14 – PROJET DE LA COMMUNE DE MANE – FEDER RURAL – Demande d'avis.

La commune de MANE fait partie des communes qui bénéficie du FEDER Rural. Elle sollicite un financement pour l'aménagement d'un commerce au sein de l'Ilot de la Bourgade.

L'assemblée émet un avis favorable pour ce projet à l'unanimité (38 voix) sur ce projet.

15 – BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE ST MICHEL - Tarifs

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature des conventions avec ces prestataires et de fixer le tarif à 10% du billet.

16 – BÂTIMENT JARDINS AUX SENTEURS – Avenant au bail

L'actuelle locataire du bâtiment souhaite cesser son activité.

La Société HSI déjà locataire d'un local sur le parc d'activités de Pitaugier souhaite étendre ses activités et louer ce bâtiment. L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le Président à signer l'avenant à intervenir.

17 – FOURNITURE ET POSE DE COLONNES SEMI-ENTERREES ET ENTERREES – Signature du marché

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature du marché avec l'entreprise CONTENUR.

18 - OPERATION DE REVITLISATION DES TERRITOIRES - Avenant

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un contrat conclu avec l'Etat et qu'il y a des adaptations nécessitant la signature d'un avenant.

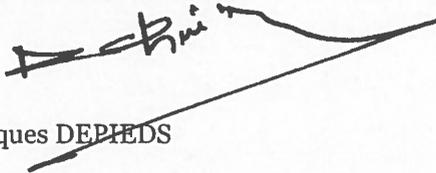
L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature de cet avenant.

Séance close à 16h50

Mane, le 13 mars 2023

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,




Jacques DEPIEDS